



La Maison de l'Habitat & de l'Energie

Vichy Val d'Allier

Le Service Habitat de Vichy Val d'Allier
vous accueille, sans rendez-vous :

- les lundis après-midi de 14h à 17h,
- les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h
- et les vendredis matin de 9h à 12h

à l'ATRILUM René-Bardet

37, av de Grammont - 03200 VICHY

Tél. : 04 63 01 10 65

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PROPRIETAIRE BAILLEUR

Conventionnement sans travaux

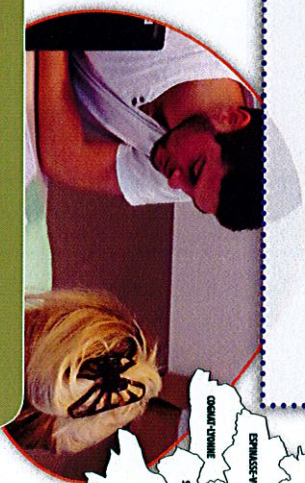
**LES AVANTAGES
FISCAUX
DU DISPOSITIF**



Vous êtes **propriétaire bailleur** ? Pour vous, à la **Maison de l'Habitat et de l'Energie** :
une étude **personnalisée** et **gratuite**, ainsi que des conseils techniques et financiers
vous seront apportés selon **vos besoins**.

Qu'est-ce que le CONVENTIONNEMENT SANS TRAVAUX ?

Il s'agit d'un contrat signé par le propriétaire avec l'ANAH, donnant lieu à un avantage financier et fiscal sans qu'il soit question d'entreprendre des travaux dans le logement



LES CONDITIONS A REMPLIR :

- Le propriétaire s'engage à louer un logement non meublé pour une durée minimale de 6 ans :



LES AVANTAGES FINANCIERS pour le propriétaire bailleur :

- Un abattement fiscal sur les revenus fonciers bruts de 60 % en cas de conventionnement à loyer social.
- Le versement d'une prime forfaitaire de 1 500 € par logement s'il est situé sur la commune de Vichy, de Bellèves-sur-Ailier, d'Abrest, de Saint-Germain-des-Fossés, de Saint-Yorre ou de Creuzier-Le-Vieux.
- Une assistance gratuite, assurée par le service Habitat de WA, pour le montage du dossier à déposer à l'ANAH.
- Le versement de l'APL directement au propriétaire.

Nombre de personnes
composant le ménage

Plafond de ressources...

... pour les conventions
à loyer social

... pour les conventions
à loyer très social

1

20 444 €

11 000 €